

STATUTS du
Centre universitaire d'étude du français et des francophonies plurielles
(CEFFraP)

Préambule

Le Val de Loire et, plus particulièrement, la Touraine, constituent depuis longtemps un espace privilégié de visibilité pour la langue française, sa diffusion et son appropriation. Outre les productions littéraires qui, depuis la Renaissance, lui offrent une notoriété mondiale, un certain nombre d'institutions et d'initiatives se sont développées, qui témoignent de la vitalité et des perspectives d'avenir autour du français, de son rayonnement et des échanges qui se construisent à travers et par lui. La mise en place d'un Centre d'étude du français et des francophonies plurielles au sein de l'Université François Rabelais de Tours permettra de renforcer et développer des synergies à la fois sur le plan de l'enseignement du français langue étrangère et seconde, sur le plan de la formation des (futurs) enseignants en français langue étrangère et seconde, et sur le plan des recherches en sociolinguistique et en didactique des langues portant sur : la diversité des formes de français (et de son enseignement / apprentissage) ; les problèmes théoriques, méthodologiques et épistémologiques posés par la diversité des langues et des cultures, leur description, leur enseignement ; la réflexion sur les politiques linguistiques liées au français dans le monde et en France, en situation de plurilinguisme et de contact.

Chapitre I – Missions

Article 1 – Contexte général

Le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles (CEFFraP) est une structure fédérative de l'Université François Rabelais de Tours visant principalement à renforcer et développer les synergies entre :

- Le département *Sociolinguistique et didactique des langues* (SODILANG) de l'U.F.R. Lettres et Langues, qui a pour compétences la formation initiale et continue des enseignants de français langue étrangère et seconde (FLE/S), en présentiel et à distance ;
- Le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (CUEFEE), qui a pour vocation d'accompagner les publics non francophones de l'UFRT dans leur démarche d'insertion universitaire et sociale à travers des formations à visée linguistique, culturelle et méthodologique.
- L'équipe de recherche PREFics (*Plurilinguisme, Représentations, Expressions Francophones-information, communication, sociolinguistique, EA 4246*), et plus spécifiquement sa composante tourangelle PREFics-DYNADIV, qui développe

des recherches portant sur les enjeux de la diversité linguistique et culturelle en sociolinguistique et en didactique des langues dans un environnement mondialisé, en approfondissant notamment les aspects historiques, épistémologiques, sociaux et formatifs et les interventions qui en découlent.

Par la suite, les trois entités, CUEFEE, SODILANG et PREFics, sont désignées conjointement par « les parties ».

Article 2 – Objectifs de la mise en synergie

En développant les synergies entre ses parties, Le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles a pour objectif :

- l'enseignement du FLE/S et la formation à l'insertion universitaire, en diversifiant les dispositifs proposés (incluant la formation à distance, les stages, etc.) et les publics auxquels ils s'adressent (étudiants, chercheurs, personnels de l'UFRT...);
- la formation des enseignants de FLE/S, en formation initiale (licence et master) et en formation continue (incluant celle des enseignants du CUEFEE), en proposant des formations modulaires (y compris en e-learning) impliquant les compétences des 3 parties, sous le pilotage du département Sodilang ;
- la recherche en sociolinguistique et en didactique des langues, en développant des thématiques et des actions de recherche pertinentes pour les 3 parties, notamment sur l'insertion académique des étudiants internationaux et sur les mobilités francophones et en travaillant à faire du français un trait d'union et une transversalité entre laboratoires de l'UFRT pour lesquels les formes de français et de cultures des aires francophones peuvent constituer un élément saillant de transversalité et de renforcement mutuels, notamment dans leur visibilité.

Article 3 – Autres missions

En développant ces synergies, Le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles a également pour objectif de :

- développer la formation continue des personnels de l'Université (administratifs ou enseignants-chercheurs) aux questions de l'intégration universitaire des étudiants internationaux, notamment pour ce qui touche aux questions de langues et de cultures. Les formations proposées devraient permettre de renforcer le caractère « insertion universitaire » du personnel de l'université, mais aussi de sensibiliser les enseignants-chercheurs des différentes composantes à un meilleur accueil des nouveaux étudiants ;
- agir pour le développement de formations à distance dans le domaine du FLE, et en vérifier le suivi, tant pour ce qui concerne les formations linguistiques et d'insertion universitaire, que pour les formations en didactique du FLE ;
- être partie prenante d'actions culturelles autour du français et des francophonies en lien avec les collectivités territoriales, l'environnement économique et social et différents organismes extérieurs concernés par ces questions (Institut de Touraine, Maison de la langue française à Angers, Association les *Lyriades* par exemple) et, plus largement, avec d'autres institutions à l'intérieur de la COMUE ;
- renforcer la visibilité de l'ensemble des actions existantes, en particulier à travers un site internet spécifique au Centre d'étude du français et des francophonies plurielles ;
- agir pour le développement avec l'Institut de Touraine d'un pôle intégré, dans le domaine des formations linguistiques des étudiants internationaux.

Chapitre II – Organisation et Structure

Article 4 – Conseil

L'organe de décision du Centre d'étude du français et des francophonies plurielles est son Conseil, qui a compétence pour ce qui touche à sa stratégie, sa politique formative et de recherche, sa gestion, la préparation des budgets prévisionnels et l'ordonnancement des dépenses, éventuellement la gestion des ressources mises à sa disposition pour assurer ses missions. Le Conseil contrôle le centre de financement du CeFFraP

Le Conseil se compose

- de ses directeur et directeur adjoint tel que définis à l'article 8
- de 2 représentants du CUEFEE, dont son directeur, ou son représentant
- de 2 représentants du département SODILANG, dont son directeur, ou son représentant
- de 2 représentants de l'unité de recherche PREFics, dont son directeur, ou son représentant pour l'Université de Tours.

La composition de ce Conseil pourra être complétée par 2 personnalités qualifiées, extérieures à l'université, et cooptées par les membres dudit conseil.

Les membres du conseil sont nommés pour 4 ans.

Le conseil se réunit au moins 3 fois par an. Les comptes rendus du conseil sont transmis aux directeurs de toutes les parties, dont la présidence de l'université François Rabelais de Tours, ainsi qu'aux vice-présidents en charge des études, de la recherche et des relations internationales.

Article 5 – Rôle du Conseil

Le Conseil du Centre d'étude du français et des francophonies plurielles :

- définit les orientations stratégiques et feuilles de routes annuelles du Centre d'étude du français et des francophonies plurielles. Ces orientations et feuille de route sont présentées chaque année à l'équipe présidentielle de l'université, des moyens financiers pouvant être demandés dans le cadre des Contrats d'Objectifs de Moyens des composantes et grandes directions et composantes de l'université,
- veille à la mise en œuvre des actions prévues dans les feuilles de route annuelles, notamment sous l'impulsion de ses directeur et directeur adjoint. Une évaluation des actions menées devra également être conduite,
- promeut à l'international les actions et services offerts par le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles et ses parties.

Le Conseil est également consulté sur :

- les programmes de formation proposés par le CUEFEE,
- le développement de programmes de préparation à l'insertion universitaire pour étudiants non francophones,
- la formation continue des enseignants du CUEFEE,
- la formation continue de l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'université, de manière à favoriser l'intégration des étudiants internationaux dans ses filières.

Chapitre III - Direction

Article 6

Le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles est administrée par un directeur, assisté d'un directeur adjoint. Il met en œuvre la politique définie par le Conseil.

Article 7

Les directeur et directeur adjoint sont élus par le Conseil d'Administration de l'université, sur proposition du Conseil du Centre d'étude du français et des francophonies plurielles, pour la durée de l'exercice du conseil.

Chapitre IV - Moyens

Article 8

Le Centre d'étude du français et des francophonies plurielles dispose d'un Compte financier alimenté par des dotations de l'université et, le cas échéant, d'autres subventions.

Chapitre V - Modification des statuts et dispositions diverses

Article 9

Les statuts sont valables pour une durée minimale d'un an. Toute modification des statuts est proposée par le comité de pilotage et doit être approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université François Rabelais de Tours.

Article 10

Une copie des statuts est transmise aux représentants des collectivités territoriales d'Indre et Loire et des différents partenaires du centre.